

SEANCE DU 08 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à vingt heures,

Le conseil municipal de la commune de CLERY SUR SOMME, convoqué en séance ordinaire le 29 mai 2020, s'est réuni dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, maire.

La séance s'est déroulée à huis clos, en raison des risques de propagation du CORONAVIRUS – COVID 19.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON – Dominique LENGLET – Didier FOURNIER – Jean-François DEWAMIN – Joëlle FRANQUEVILLE – Christian LEVECQUE - Valérie BISBROUCK – Jean-Philippe CHRETIEN – Yohan COGET – Julie STEFANOVIC-PERDIGEON - Anne MAUGER – Michaël SAINT-SOLIEUX – Florent SAVARY – Éric ZENOBEL.

Etait excusé : Christian ALARY

Désignation des membres aux commissions communales (delib n° 2020-06-01)

Contrôle budget – finances : Dominique LENGLET – Éric ZENOBEL

Travaux – marchés – entretien CCHS : Didier FOURNIER – Christian LEVECQUE

Etangs – environnement – réglementation pêche : Yohan COGET – Florent SAVARY – Valérie BISBROUCK – Christian LEVECQUE

Ecole – cantine – garderie : Anne MAUGER – Julie STEFANOVIC-PERDIGEON

Blérie : Anne MAUGER – Julie STEFANOVIC-PERDIGEON

Problèmes juridiques : Christian ALARY

Gestion des salles – associations – manifestations : Didier FOURNIER – Joëlle FRANQUEVILLE – Philippe COULON - Anne MAUGER – Dominique LENGLET

Sécurité – respect de la réglementation : Christian LEVECQUE

Aménagement de l'espace : Philippe COULON – Dominique LENGLET – Anne MAUGER – Jean-François DEWAMIN

Bâtiments communaux : Michaël SAINT-SOLIEUX

Site internet - jeunesse : Yohan COGET – Anne MAUGER – Florent SAVARY

Colis des aînés : Anne MAUGER – Valérie BISBROUCK – Joëlle FRANQUEVILLE – Julie STEFANOVIC-PERDIGEON

Voyage des aînés : Philippe COULON

AFR : Philippe COULON

Commission appel d'offres : Philippe COULON – Dominique LENGLET – Anne MAUGER – Jean-François DEWAMIN (delib n° 2020-06-04)

CCAS : Didier FOURNIER – Joëlle FRANQUEVILLE – Christian ALARY – Anne MAUGER (delib n° 2020-06-03)

Contrôle de la liste électorale : Christian LEVECQUE – Joëlle FRANQUEVILLE (delib n° 2020-06-05)

Désignation des délégués aux structures intercommunales (delib n° 2020-06-02)

Fédération Départementale d'Énergie de la Somme

2 délégués titulaires : Didier FOURNIER – Yohan COGET

2 délégués suppléants : Dominique LENGLET – Florent SAVARY

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Péronne

1 délégué titulaire : Florent SAVARY

1 délégué suppléant : Anne MAUGER

Association Syndicale des Propriétaires et Exploitants d'Etangs

1 délégué titulaire : F.SAVARY

1 délégué suppléant : Yohan COGET

PETR Cœur des Hauts de France

Éric ZENOBEL

Commission d'aménagement foncier
Jean-François DEWAMIN

Correspondant défense
Jean-Philippe CHRETIEN

PLUi
1 délégué titulaire : Dominique LENGLET
1 délégué suppléant : Éric ZENOBEL

Canal Seine Nord Europe
Dominique LENGLET

Autorisation de poursuites par le comptable public (delib n° 2020-06-06)

Le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que pour chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale, le comptable doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité,

Le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites

Cette autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde une autorisation permanente au receveur municipal pour engager des poursuites pour tous les titres de recettes, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites.

Les seuils de notification sont fixés comme suit :

- à 130 € (cent trente euros) pour les Oppositions à Tiers Détenteur sur les comptes bancaires
- à 30 € (trente euros) pour les autres cas.
- à 200 € (deux cents euros) pour une Saisie
- à 200 € (deux cents euros) pour un Avis avant procédure de poursuite extérieure
- à 230 € (deux cent trente euros) pour un Avis avant procédure de poursuite extérieure et une Procédure de poursuite extérieure
- à 15 € (quinze euros) pour une Mise en demeure à l'encontre des personnes morales de droit public et de droit privé
- à 5 € (cinq euros) pour une Lettre de relance dans la phase amiable et précontentieuse
- 15 € (quinze euros) pour une mise en demeure dans la phase amiable et précontentieuse.

Vote des taxes locales (delib n° 2020-06-07)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir inchangés les taux de taxe locale, soit :

Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 6,29 %
Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties 22,11 %

Détermination du prix de l'eau (delib n° 2020-06-08)

Le conseil municipal décide de ne pas réviser le prix du m3 d'eau potable qui reste fixé à :

2,45 € pour les consommations inférieures ou égales à 100 m3
2,35 € pour les consommations supérieures à 100 m3
7,50 € pour 6 mois d'abonnement (compteur)

Emplacement réservé n° 7 – section AB n° 284 (delib n° 2020-06-09)

Le conseil municipal autorise le maire à contacter les propriétaires de la dite parcelle pour tenter de trouver une solution amiable susceptible de satisfaire les deux parties.

Propriétés communales – emprise canal Seine Nord Europe (delib n° 2020-06-10)

Le conseil municipal autorise le maire à reprendre les négociations avec la Société du Canal Seine Nord Europe concernant les parcelles communales situées dans l’emprise du futur canal.

Surveillance des étangs communaux (delib n° 2020-06-11)

Le conseil municipal décide de désigner Monsieur Hervé JOSSE, à la fonction de surveillant de la pêche sur les étangs communaux, rue d’Omiécourt. En échange, la commune mettra gracieusement à sa disposition un emplacement de pêche sur la parcelle AD n° 63.

Création d’un emploi permanent (delib n° 2020-06-12)

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide la création à compter du 01/09/2020 d’un emploi permanent d’agent spécialisé 1^{ère} classe des écoles maternelles relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Mise à jour du tableau des effectifs (delib n° 2020-06-13)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, détermine le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d’emplois	Grade	Nbre d’emplois - durée hebdomadaire de service
Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 – 28 heures
Adjoint techniques	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2 – 30 heures 1 – 15 heures
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 – 35 heures
Agents spécialisés des écoles maternelles	Agent principal 2 ^{ème} classe spécialisé des écoles maternelles	1 – 30,8 heures
	Agent principal 1 ^{ère} classe spécialisé des écoles maternelles	1 – 35 heures

Questions diverses

- Manifestations :

Considérant les risques sanitaires actuels, sur proposition du maire, il a été décidé d’annuler les opérations suivantes :

- Voyage des aînés
- Feu d’artifice
- 14 juillet
- Fête locale
- Locations des salles jusqu’à la mi-septembre

Un nouveau point sera fait à la mi-septembre.

- Environnement :

- A la demande de la commune, la Communauté de communes a accepté le principe d’un ramassage hebdomadaire des déchets ultimes aux étangs, de manière à préserver la propreté des lieux.
- Une réglementation interdisant le stationnement des camping-cars route entre les étangs est en cours.
- Les dépôts sauvages derrière le stade ont été évacués et le terrain nettoyé ; 20 bennes de déchets ont été enlevés. Un panneau DEPOT DE DECHETS INTERDIT sera posé prochainement.
- Le dépôt rue de Feuillaucourt a été nettoyé et trié ; une clôture définitive est en cours de réalisation avec un portail fermé. Un panneau d’interdiction de dépôt sera également posé.

- Un premier fauchage des talus a été réalisé fin mai.
- Voirie :
Dans le cadre des travaux d'entretien pris en charge par la Communauté de communes, il est prévu le gravillonnage de la route de Sormont, la rue Anne-Marie Vion et le chemin du Calvaire.
La planche d'essai de l'entreprise sera réalisée cette année à Cléry sur Somme.
- Ecole :
Ecole a ouvert à nouveau le 04 juin. 24 enfants (dont 11 prioritaires) sur 63 sont accueillis quatre jours par semaine dans des locaux aménagés à cet effet par le personnel communal.
Ce système fonctionnera jusqu'aux vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.